DANS la séance publique du Conseil-Général du District de Commune-Affranchie, du 29 Fructidor, an deux de la République française, où étoient les Citoyens DUFOUR, Président; ALLARD le jeune, GATTIER, SALLIÈRE, GRANDJON, ARNAUD, LAMANIERE, FAGOT, CHARTON, BOUVIER, NAYRON et BOUQUET, Administrateurs; LECANU, Agent national; et LOUCHON, Secrétaire.

Le Président a représenté la Loi du 2 Nivôse dernier, contenant un nouveau mode de formation des listes de Jurés, qui porte :

ARTICLE PREMIER.

« La Loi appelle aux fonctions de Jurés tous les Citoyens âgés » de 25 ans accomplis, etc. »

ART. XXXIII.

« Dans le cas où il y auroit lieu de former un Juré spécial, il y » sera procédé ainsi qu'il suit. »

ART. XXXV.

« Le Juré spécial de jugement sera formé par l'Agent national du » District dans l'étendue duquel l'Assemblée doit avoir lieu; il choisira à cet effet 26 Citoyens ayant les qualités et les connoissances » ci-dessus désignées. »

ART. XXXVI.

« Lorsque le Juré de jugement devra s'assembler dans le même » District où s'est tenue l'Assemblée du Juré d'accusation, la fonction » déterminée par l'article précédent sera remplie par le Président, » et à son défaut par le Vice-Président du Directoire du District. »

En exécution de cette Loi, et d'après la Lettre qui lui a été écrite par le Président du Tribunal criminel de ce Département, le Vice-Président du District a fourni au Conseil-Général le tableau suivant des Citoyens qu'il a choisis pour remplir les fonctions de Jurés spéciaux de jugement pendant la session du présent mois de Vendémiaire, pour les affaires qui seront dans le cas prévu par l'article XXXVI précité.

Liste des 26 Citoyens parmi lesquels seront choisis les Jurés spéciaux des jugemens.

NOMS des Citoyens.	PROFESSION.	DOMICILE.	N.os
1. ALLARD, ...	Chandelier, ...	rue Vaubecourt, ...	111
2. CORTHET, ...	....	rue Raisin, ...	13
3. CHARRETON, ...	Drapier, ...	rue Chalamont, ...	139
4. JULIEN, ...	Tailleur, ...	petite rue Mercière,	5
5. PALUY, ...	Marchand de laine, .	rue Pêcherie, ...	...
6. BOIVIN, ...	Toilier, ...	rue Longue, ...	...
7. SIBUER, ...	Fabricant, ...	place Belair, ...	29
8. LAURENCIN, ...	....	rue Convention, ...	124
9. MONTALAN, ...	Fabricant, ...	rue Griffon, ...	16
10. BOIS-RIVAUX, ...	....	rue Neyret, ...	80
11. ESCALIER, ...	Fabricant, ...	rue des Chartreux, .	...
12. BIGON aîné, ...	Fabricant, ...	rue de l'Observance,	82
13. GROS, ...	Menuisier, ...	cour Pierre-le-Vieux,	...
14. TATTIN, ...	Fabricant, ...	rue Barra, ...	107
15. JAMEN père, ...	....	rue des Farges, ...	...
16. FAYOLE, ...	Jardinier, ...	descente de Chouland,	...
17. LAROQUE fils, ...	Miroitier, ...	grande rue Mercière,	...
18. GONDEL, ...	Drapier, ...	rue de l'Arbre-sec, .	76
19. Anselme PERSONNA,	Ecrivain, ...	Croix-Rousse, ...	36
20. Guillaume COGNET,	....	Croix-Rousse, ...	25
21. Jean CALAS, ...	Teneur de livres, ..	Croix-Rousse, ...	2
22. Jean-Marie CHAGNY,	Epicier en Vaize, ..	....	...
23. DUMONT, ...	Papetier, ...	rue Chalier, ...	...
24. VINGTRINIER, ...	Pelletier, ...	rue Chalier, ...	...
25. GERIN, ...	Epicier, ...	en Vaize, ...	...
26. DEGLISE, ...	Epicier, ...	rue Pareille, ...	...

Le Conseil-Général approuve la liste ci-dessus, et arrête qu'elle sera imprimée et envoyée à chacun des membres qui la composent.

Il conçoit la douce espérance que le patriotisme des Citoyens appelés à remplir les fonctions de Jurés spéciaux de jugement, sera un motif suffisant pour les porter à se présenter toutes les fois qu'ils en seront requis, sans qu'il soit nécessaire de rappeler les termes de l'article XXX du paragraphe III de la Loi du 2 Nivôse.

FAIT en Conseil-Général, en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

ALLARD le jeune, Vice-Président.

LOUCHON fils, Secrétaire.

A COMMUNE-AFFRANCHIE, de l'Imprimerie Républicaine, place de la Raison, N.° 26.



Au Citoyen

Paluy Marchand de laine

rue Poeherie

a Commune affranchie